

# SIM

SUPPLÉMENT  
D'INFORMATIONS  
MUNICIPALES

ÉCHANGER



## Parlez-nous franchement

**SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019**

**QUARTIER GARE**

Tous les deux mois, élus et techniciens vont à la rencontre des habitants dans un des dix quartiers de la ville d'Annemasse. L'objet de ces réunions est de pouvoir échanger avec vous librement et cordialement sur tous types de sujets.

Le compte-rendu de ces échanges est envoyé aux participants. Il est également disponible sur le site internet [www.annemasse.fr](http://www.annemasse.fr) rubrique La mairie/Participation citoyenne.

Pour fêter la fin des travaux du tram, les Villes de Gaillard et de Thônex organisent une petite manifestation ce midi, certains représentants de la Ville et de la Presse quitteront la présente réunion avant la fin pour s'y rendre. Vous y êtes tous cordialement invités.

### TRAM ET PLACE DE LA GARE

**Quand seront terminés les travaux du tram ?**

Les travaux sont en phase de finition. Dimanche 15 et lundi 16 septembre 2019, de 9 h à 16 h auront lieu les travaux de décalaminage des rails, rue du Parc, rue de Genève et rue de la Zone.

Les premiers essais se dérouleront début octobre. Puis en novembre seront programmés les transports à vide.

Le premier tram sera mis en service le 15 décembre 2019. La veille, le 14 décembre, le public aura la possibilité d'emprunter gratuitement la ligne entre la rue du Parc et la douane de Moëllésullaz, où seront organisées diverses animations.

**Quels sont les rôles respectifs de la Ville et de l'Agglomération dans les projets du tram et de la place de la Gare ?**

Annemasse agglo a la compétence « Transport en commun », dans ce cadre elle exerce la maîtrise d'ouvrage complète des travaux du tram. Les communes participent aux décisions dans le cadre des comités de pilotage.

Concernant la place de la Gare, l'« aménagement des espaces publics » est encore une compétence exercée par la Ville. Cependant la place de Gare est destinée à être un pôle d'échange multi-modal, comprenant : les gares ferroviaire et routière, le bus à haut niveau de service, la voie verte, la maison de la mobilité, un parking... Son périmètre s'étendant sur les villes d'Annemasse et de Ville-la Grand, les Communes ont fait le choix de confier la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des espaces à Annemasse Agglo.



## CIRCULATION PIÉTONS – VITESSE EXCESSIVE

**Nous avons eu, il y a quelques temps, une réunion avec vous pour vous alerter de la dangerosité de la traversée piétonne de la place de la Poste. À la suite de cette réunion, vous avez supprimé une place de stationnement devant la poste pour améliorer la visibilité des piétons. Cependant les véhicules venant rue de la Gare roulent vite et ne laissent pas la priorité aux piétons.**

Le problème de vitesse est récurrent et concerne beaucoup de rues de la commune. C'est pourquoi nous avons décidé de créer dans le centre ville une zone limitée à 30 km/h. Son périmètre s'étend sur l'intérieur du « peri-centrique » : de la rue du Salève à l'avenue Florissant. Le marquage au sol et les panneaux de signalisation sont en cours de pose. Elle sera opérationnelle fin octobre. Lors de sa mise en route, la police sera mobilisée pour effectuer des contrôles de vitesse.

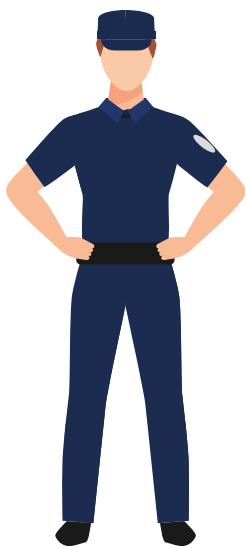
En dehors de la zone 30, nous instituons des limitations de vitesse à 30 km/h sur certains tronçons de voirie quand cela est nécessaire, par exemple devant les écoles.

**En complément de la signalisation, avez-vous prévu de mettre des ralentisseurs ?**

Nous sommes prudents sur l'installation de ralentisseurs, car nous savons qu'ils génèrent un bruit certain pour les riverains à proximité. Nous préférons privilégier d'autres types d'aménagements. Par exemple sur des linaires de voirie droits, nous pouvons créer des chicanes, en utilisant le stationnement.

**Je vous fais part d'un dispositif que j'ai vu dans une autre commue. Pour augmenter la visibilité de la signalisation « Zone 30 » ils ont équipé les panneaux de tubes avec des leds.**

D'une façon générale, les piétons ne se sentent pas en sécurité quand ils cheminent sur les trottoirs. Les voitures s'amuse à faire des sortes de « rodéos » en boucle. Entre 2013 et 2016, il y avait eu de graves accidents de piétons dont un mortel avenue de Gaulle. Dès 2013, nous avons pris en compte cette problématique et engagé les travaux de sécurisation des traversées piétonnes « à risque » et amélioré les cheminements. Parmi les aménagements en cours de réalisation, nous pouvons citer : les avenues du Maréchal Leclerc et du Général De Gaulle au Perrier où les sens de circulation vont passer à une voie ; l'avenue du Giffre qui va passer à une voie de circulation avec élargissement des trottoirs et l'aménagement de deux bandes cyclables ; la rue de Genève vers la place de l'Hôtel de Ville où un sens de circulation va être supprimé et les trottoirs élargis.



Ces aménagements ont pour objectif l'embellissement des espaces publics mais également la diminution des vitesses. Le but est de rendre la présence de la voiture moins prégnante dans le cœur de ville.

**Rue Magnin, les trottoirs sont étroits, les voitures sortent des bouchons de la rue du Chablais et en profitent pour accélérer. Cette rue est très minérale et manque de verdure.**

Nous nous interrogeons également sur le devenir de la rue Magnin, et nous nous faisons les mêmes remarques que vous. Une première approche possible serait de la passer en sens unique afin de retrouver des espaces pour les trottoirs et la plantation d'arbres. Cependant cela nécessite de faire des études de circulation, recenser les réseaux souterrains, et dessiner différents scénarios d'aménagement. Au vu du nombre important de projets en cours sur la commune aujourd'hui, celui de la rue Magnin n'a pas encore pu être lancé.

**Quand la zone 30 sera instaurée, il serait judicieux de prévoir des contrôles en sortie de zone. En effet certains automobilistes risquent de vouloir reprendre la vitesse au delà de 50 km/h en profitant des lignes droites des axes périphériques.**

### INCIVILITÉS ET CONTRÔLES DE POLICE

**Concernant le contrôle de la police, nous ne comprenons pas que vous laissiez circuler les quads à toute allure dans les rues. Hier, il y en avait trois d'affilée. Certains conducteurs sont bien connus des forces de la police et également des habitants.**

La circulation des quads non immatriculés est interdite sur la commune par arrêté municipal. Des contrôles, des verbalisations et parfois même des saisies ont lieu. Cependant, il n'est pas possible pour les agents de la police de prendre ces véhicules en chasse pour des raisons de sécurité. Les interpellations demandent donc une procédure lourde avec repérage de plaque d'identité, et des lieux de stationnement.

**Quand la police fait des contrôles, elle devrait cibler les « axes critiques » comme la rue du Chablais, la rue du Giffre..., les axes où tournent les véhicules bruyants.**

C'est effectivement ce que fait la police municipale, elle tient compte des signalements et a déjà fait de nombreux contrôles dans ces rues.

**J'ai constaté un phénomène nouveau, des personnes font des sortes de démonstrations dans les rues d'Annemasse avec de grosses voitures de luxe. Elles s'arrêtent au milieu de la rue pour se prendre en photo. Je l'ai signalé à la Police.**

Nous vous remercions pour ce signalement. Nous l'avons fait remonter au Commissariat, qui doit s'en servir dans le cadre d'enquête en cours sur des réseaux.

### **On appelle souvent la police municipale mais elle ne se déplace pas toujours.**

Nous sommes conscients qu'il y a un effort particulier à faire en terme de tranquillité publique sur le centre-ville.

C'est pourquoi nous avons décidé début 2019 de renforcer les effectifs de la police municipale en créant une brigade spécifique d'« flottage » du centre-ville. Celle-ci est composée de 4 policiers qui feront des rondes à deux ou à trois. Le recrutement puis la formation se sont déroulés en 2019. La brigade est opérationnelle depuis la semaine dernière.

### **Les incivilités concernent aussi la propreté des espaces publics. Y a-t-il également des contrôles et de la répression en la matière ?**

Depuis début 2018, nous avons une Brigade Incivilité Propreté (BIP) composée de quatre Agents de Surveillance de la Voie Publique. Ils sont très actifs, ils détectent les problèmes et les traitent soit en sensibilisant les personnes, soit en dressant des procès-verbaux quand cela est possible. Les résultats sont probants, nous avons réussi à éradiquer certains points noirs de saleté récurrents.

### **Effectivement nous les voyons et ils font un bon travail. Mais les problèmes persistent. Pourriez-vous renforcer leur effectif ?**

L'effectif du service Tranquillité Publique est à ce jour de vingt-huit agents, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale des villes comparables. Il n'est pas possible de mettre un agent derrière chaque habitant ! La Commune doit assurer de nombreuses compétences : écoles, crèches, équipements culturels, sportifs... Le budget doit être équitablement partagé sur les différentes thématiques.

## **PROPRETÉ - COLLECTE DES DÉCHETS**

### **Les problèmes de propreté sont saisonniers. Nous avons constaté une recrudescence des dépôts sauvages fin août / début septembre.**

Les équipes de propreté voirie ont été très mobilisées ces dernières semaines. Nous avons été obligé de procéder à un renfort ponctuel de trois agents. Et nous envisageons de renforcer l'effectif de manière plus durable pour pallier aux pics d'activités.

### **Des personnes déposent illégalement leurs sacs poubelles dans les corbeilles de rue ou à côté.**

Début septembre nous avons remplacé une quinzaine de corbeilles aux endroits les plus critiques, par des corbeilles de volume double. Ces grandes corbeilles sont plus

lourdes à vider pour les agents, en raison des règles sur les conditions de travail, nous n'envisageons pas de les généraliser sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, il faut savoir que nous disposons d'environ cinq cent corbeilles sur la commune, ce qui est bien au-dessus de la moyenne nationale.

### **L'intérieur des bennes enterrées de la rue du Chablais est très sale.**

Les bennes sont régulièrement nettoyées par les services d'Annemasse Agglo. Nous allons leur faire part de votre remarque.

Pour rappel, le choix a été fait de regrouper les ordures des nouveaux immeubles dans des conteneurs enterrés de grand volume pour éviter d'avoir, les jours de collecte, une très grande quantité de conteneurs sur roues le long des trottoirs. Ces conteneurs enterrés représentent l'équivalent de 90 conteneurs sur roues.

### **Pour éviter que des personnes se débarrassent de gros objets dans la rue pourquoi n'instaurer-vous pas une collecte d'encombrants mensuelle ou bimensuelle comme d'autres collectivités ?**

Ce type de collecte est intéressante pour les personnes respectueuses, mais nous sommes convaincus qu'elle ne jugulerait pas le phénomène des dépôts sauvages. En effet tout laisse à penser qu'une partie des habitants n'attendrait pas le jour mensuel du ramassage d'encombrants pour déposer sur l'espace public.

### **Grâce au développement des transports en commun, de plus en plus de personnes n'ont plus de voiture. Quelles solutions ont-elles pour se débarrasser de leurs encombrants ?**

Le service déchet d'Annemasse Agglo étudie la possibilité d'instaurer un ramassage sur rendez-vous pour des cas spécifiques. Cependant, il n'est pas aisé de dissocier et contrôler les spécificités qui pourraient ouvrir le droit à ce service.

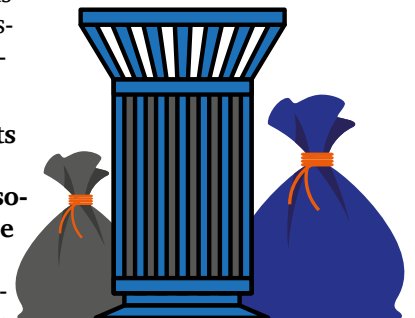
Les vendeurs d'électroménager ont l'obligation de reprendre l'ancien matériel quand ils livrent le nouveau.

### **Comment faire pour se procurer une vignette d'accès à la déchetterie ?**

La demande se fait par internet. Il faut transmettre un justificatif de domicile et une copie de la carte grise. Étant donné que la vignette a récemment été mise en place, le fonctionnement est assez souple, la simple présentation d'un justificatif de domicile permet encore d'accéder à la déchetterie.

### **Derrière la résidence le Panoramic, rue Magnin, les conteneurs poubelles ne sont pas rentrés. On voit souvent une personne en fauteuil roulant qui est obligée de rouler sur la chaussée pour les contourner.**

La lutte contre les conteneurs abîmés, débordants, sortis au mauvais moment, fait





partie des actions-cibles de la BIP. Ils repèrent les conteneurs, identifient la copropriété à qui ils appartiennent, puis dressent un procès verbal. La contravention encourue est de 2ème classe selon les articles 131-3 et R 632-1 du Code pénal, soit un montant compris entre 22 € et 150 €.



**Sur le trottoir, à l'intersection entre la rue du Môle et la rue des Alpes, il y avait sans cesse de grosses quantités de déchets. Vous avez mis les moyens, en terme de nettoyage, et la situation s'est améliorée. Mais le fait que les déchets soient enlevés systématiquement n'incite pas les habitants à être respectueux et à utiliser les conteneurs.**

Nous avons effectivement augmenté la fréquence des passages des agents de nettoyage ; mais également celui de la Brigade Incivilité Propreté. Régulièrement de nombreux procès verbaux sont dressés pour dépôt illégal sur cet emplacement.

**Pour cacher les conteneurs et les déchets déposés à leur pied, pourquoi ne pas mettre un habillage autour ?**

Techniquement ce n'est pas possible de mettre des habillages, car ils empêcheraient le camion grue de soulever le conteneur pour le vider.

Pour améliorer l'esthétique et le respect des points de collecte, nous avons eu de la part d'autres communes des retours d'expériences intéressants que nous souhaiterions tester : les nudges. Il s'agit de petites améliorations visant à inciter plus ou moins consciemment le bon geste, par exemple en mettant un sol décoré autour des conteneurs, en remplaçant les poignées des conteneurs par des pédales...

**Je trouve que les trottoirs de l'avenue de la Gare ne sont pas bien nettoyés. Il reste des déchets après le passage du balayeur. Personnellement, je me déplace beaucoup en ville à pied ou à vélo et je n'ai pas du tout le même ressenti que vous. Je trouve**

que les balayeurs font un travail efficace. Pour un meilleur résultat, nous les avons dotés d'aspiratrices de rue les « Glutton ». Mais je ne manquerai pas d'aller sur site avec le responsable d'équipe pour voir s'il y a un problème particulier dans le secteur que vous indiquez.

## CHABLAIS PARC

**Quand seront terminés les travaux de construction et d'aménagement de Chablais Parc ?**

La construction du cinéma sera terminée en mai 2020.

Les travaux de construction de l'immeuble Skyline viennent de commencer, ils devraient s'achever fin 2020.



La Ville aménagera une nouvelle allée dans la continuité de l'allée Visconti : l'allée Annie Girardot, au premier semestre 2020.

**Il y a de l'usure précoce sur le béton désactivé, sur les joints et le platelage en bois des allées qui ont été réalisées dans la première tranche des travaux. Les leds du fils rouge lumineux encastré au sol ne fonctionnent pas.**

Nous allons faire procéder aux petites réparations d'ici la fin de l'année. Malheureusement le fil rouge n'est pas adapté à l'usage, nous n'avons aucune certitude de pouvoir le remettre en fonctionnement.

**Le camion de collecte des déchets roule sur les allées en béton désactivé et laisse des traces grises.**

À l'origine le camion ne devait pas passer à l'intérieur du quartier. Cependant le plan Vigipirate nous a contraint à installer des blocs en béton sur le pourtour de la zone. Ces blocs empêchent le camion de collecter à partir de la rue du Chablais.

**La rue du Môle est devenue une liaison importante qui permet de relier l'avenue Florissant à l'avenue Zola. La construction des immeubles prévue rue du Môle vers l'avenue Zola ne vous obligera-t-elle pas à couper la circulation de cette rue ? Cette rue a été prolongée en 2015 pour créer cette liaison devenue effectivement**



Immeuble Skyline

très importante puisque le trafic ne peut plus passer par la place de la Gare. Il n'est absolument pas concevable d'y couper la circulation. Tout le chantier de construction se déroulera dans le périmètre de la parcelle, il n'y aura aucune emprise sur la voirie.

**Rue du Chablais en face du Mistigriff, le chantier tire en longueur. L'entreprise semble utiliser une emprise dont elle n'a plus besoin.**

Le service voirie a rencontré l'entreprise la semaine dernière. Le chantier du bâtiment est effectivement terminé et doit être livré fin septembre. Avant la livraison, l'entreprise doit reprendre complètement le trottoir. La chaussée quant à elle sera refaite provisoirement. La réfection définitive sera réalisée en 2020.

## ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE

**Un récent article dans la presse dresse un état alarmiste de la situation des commerces à Chablais Parc. Qu'en est-il ?**

D'une manière générale, la Ville et Annemasse Agglo ont fait de la défense des commerces du centre ville leur priorité. Pour cela, elles luttent contre l'implantation de grandes surfaces commerciales dans les zones périphériques. Récemment nous avons refusé l'implantation de deux surfaces commerciales dans la zone du Mont Blanc : l'une de 25 000 m<sup>2</sup> et l'autre de 70 000 m<sup>2</sup>. Pour l'une des deux affaires, Annemasse Agglo a dû engager des frais de justice. Les élus locaux se battent pour éviter la fuite des commerces à l'extérieur du centre urbain.

L'exode des commerces du centre urbain est un problème national multi factoriel : baisse du pouvoir d'achat, vente sur internet, extension des zones commerciales périphériques. La moyenne nationale des commerces vacants en centre ville est autour de 12 %. Jusqu'à présent Annemasse était relativement épargnée et avait une moyenne plus basse. Aujourd'hui, nous avons rejoint la moyenne nationale.

Il y a des facteurs inhérents à la situation de notre ville aujourd'hui, qui peuvent expliquer l'augmentation du nombre de commerces vacants. Sans doute les grands travaux : tram, place de la Gare, ont rendu l'accès de la clientèle au cœur de ville plus difficile ces deux dernières années.

Mais la principale raison qui nous paraît expliquer le turn-over des commerces est le niveau élevé des loyers. Malheureusement, la Ville n'a pas beaucoup de moyen d'agir sur le montant des loyers. Celui-ci ne relève pas de la Mairie mais uniquement des propriétaires des locaux. Mais nous avons déjà interpellé plusieurs fois le propriétaire et le locataire des locaux de Chablais Parc car nous considérons cette situation scandaleuse. Une rencontre est prévue dès lundi à ce sujet.

De son côté, le gestionnaire ne s'inquiète pas de la fermeture des commerces. Il fait preuve d'une certaine forme de cynisme. Il est convaincu que l'emplacement privilégié de Chablais Parc ne manquera pas d'attirer de nouveaux commerces. En effet, ce quartier est idéalement connecté au tram et au Léman Express. Il ne faut pas oublier que la moitié des habitants de Genève n'ont pas de voiture individuelle et se déplacent principalement en transports en commun. En heure de pointe, il y aura un train toutes les dix minutes. Comme à Paris, on pourra l'emprunter sans regarder les horaires.

**Quels sont les moyens d'agir de la Ville contre la désertification des commerces de centre ville ?**

Certaines villes ont mis en place le droit de préemption commerciale. Il s'agit en général de territoires qui sont dans une situation bien plus sinistrée qu'Annemasse. Le droit de préemption classique institué de longue date à Annemasse, permet à la mairie d'être informée avant toute vente immobilière, et de pouvoir préempter si elle a un projet d'intérêt général. C'est-à-dire qu'elle achète le bien au vendeur au prix qu'il avait négocié avec

le potentiel acheteur. Pour illustration nous avons fait agir notre droit de préemption pour acquérir le Parc Olympe De Gougues situé rue de Faucigny.

Le droit de préemption commercial

permet à une Commune de préempter sur les fonds de commerce pour revitaliser le commerce et préserver la diversité des activités. Elle dispose alors d'un délai de 2 ans pour rétrocéder le bail à un commerçant ou à un artisan. Comme pour le droit de préemption classique, la Commune doit acquérir le bien au montant auquel le vendeur l'aurait vendu. Contrairement à d'autres régions, à Annemasse, les coûts seraient alors très élevés et difficilement soutenables dans le budget communal.

**À défaut d'utiliser le droit de préemption commercial, quels moyens mettez-vous en place pour dynamiser le commerce ?**

Au niveau de l'Agglo, sur le périmètre de rayonnement du tram comprenant les commerces de Gaillard, d'Annemasse et d'Ambilly, l'Office du Commerce a récemment été constitué. Celui-ci est présidé par un com-





merçant, les représentants des collectivités en sont membres. Cet office promeut les commerces par le biais d'animations et de campagnes de communication. Annemasse Agglo accompagne les initiatives et participe à leur financement. La campagne « Côté Annemasse » a, par exemple, été financée dans ce cadre.

## NUISANCES SONORES

**Personnellement, je ne trouve pas que le centre ville ne soit pas attractif, au contraire je le trouve très animé en journée mais également en soirée. La conséquence pour les riverains que nous sommes est qu'il y a beaucoup de bruit. Les voitures mettent leur musique à fond, quand elles s'arrêtent au feu rouge situé rue du Môle à l'intersection avec l'avenue de la Gare, cela est très gênant. À quoi sert ce feu ? Le bar « le Sans Pression » a des horaires d'ouverture très tardives, et sa clientèle sort dans la rue. Le nettoyage des trottoirs avec des engins motorisés commence dès 5 h 30 du matin.**

Il est vrai que le feu tricolore de l'avenue de la Gare dans le sens place de la poste vers la gare ne sert qu'aux bus puisque ce sens est interdit aux véhicules. Cependant il était nécessaire d'équiper ce carrefour d'un feu pour assurer une priorisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui aura prochainement une station sur la place de la Gare.

Le bar « le Sans Pression » est autorisé à ouvrir sa terrasse jusqu'à 21 h 30. Nous avons récemment reçu une plainte nous informant qu'il ne respectait pas ces horaires, de plus il semblerait qu'il laisse ses banquettes à l'extérieur après la fermeture de la terrasse. Un contrôle sera réalisé et un rappel à la réglementation lui sera adressé.

Comme dans toutes les communes urbaines, les services de nettoyage et de collecte des déchets doivent intervenir tôt le matin avant le début de l'heure de pointe du matin, pour éviter de gêner la circulation et pour être efficace dans leur intervention.

**Que peut faire la commune pour empêcher l'ouverture d'un commerce, ou faire cesser une activité qui ne respecte pas le règlement ?**

La Ville ne peut pas empêcher l'ouverture d'un commerce. En revanche, il existe des procédures pour arrêter momentanément une activité qui ne se conforme pas aux règles. La Mairie saisit officiellement la Préfecture avec un dossier à l'appui : témoignage, constat, procès verbaux... Au vu du dossier, le Préfet peut décider de la fermeture. Il s'agit malheureusement de procédures lourdes, auxquelles sont associés des délais légaux parfois longs.

**Parmi les commerces dont la clientèle est bruyante, nous pouvons également citer : l'épicerie de la rue Coquand qui vend de l'alcool en soirée, le Garden Burger avenue Zola, l'Escale rue Favre.**

Concernant le bar l'Escale, nous avons été saisis récemment à l'oral d'une plainte d'un riverain. Nous n'avons pas de suivi spécifique. Nous avons encouragé ce riverain à nous adresser un courrier pour pouvoir alerter la sous-préfecture et étudier avec elle la procédure à appliquer : rappel à la réglementation, avertissement, demande de sanctions...

Si nous souhaitons maintenir un centre-ville animé, nous sommes également très vigilants à préserver la tranquillité des habitants de ces quartiers.

Nous avons récemment pris deux mesures importantes en ce sens :

- Le 26 juillet 2019, un nouvel arrêté municipal est entré en vigueur, pour étendre le périmètre d'interdiction de la vente d'alcool à emporter entre 22 h et 6 h du 1er juin au 30 septembre.
- Les effectifs de la police municipale ont été renforcés ; depuis le début de semaine dernière une nouvelle équipe est spécifiquement chargée de faire des rondes pédestres dans le centre ville entre la porte de l'Harmonie et la Gare.

**Nous vous remercions d'avoir augmenté les effectifs de la police et pris en considération les spécificités du quartier du centre. Nous constatons leur présence en journée, mais les problèmes dont nous faisons état se passent souvent en plein milieu de la nuit. Par exemple le Garden Burger ne ferme pas sa terrasse avant 2h.** La Police Municipale est présente jusqu'à 1 h du matin, et elle est joignable au 04 50 87 04 80. Après cet horaire, il faut appeler la police nationale au 17. Malheureusement les effectifs de la police nationale ne sont pas complets. De nombreux postes ne sont pas pourvus, sans doute en raison du coût de la vie et des loyers sur le territoire.

## STATIONNEMENT

**Dans les aménagements de la rue du Parc avez-vous prévu des emplacements de dépose minute pour l'école Saint Exupéry ? Les parents d'élèves utilisent l'entrée de notre résidence privée située 13 et 15 rue du Parc.**

Il n'y a pas de dépose minute pour cette école car nous avons considéré qu'il y a à proximité le parking souterrain « Hôtel de Ville - Montessuit ». Le stationnement y est gratuit la première demie-heure. Par ailleurs, l'école Saint Exupéry dessert un secteur scolaire de faible périmètre. Beaucoup de familles se rendent à pied à l'école Saint Exupéry. C'est l'école qui draine le moins de voitures.



**Les parents d'élèves ne semblent pas connaître la possibilité de stationner gratuitement dans ce parking. Il faudrait peut-être plus communiquer sur cette mesure.**

Nous avons communiqué de nombreuses fois via des campagnes d'affichage, internet, Facebook... sur les facilités de stationnement. Spécifiquement pour l'école Saint Exupéry, nous avons fait des flyers à destination des parents d'élèves, et abordé le sujet dans les conseils d'école et autres réunions scolaires.

**Pourquoi la police municipale ne verbalise pas les véhicules stationnés à l'entrée de notre impasse ?**



Ces véhicules sont stationnés sur votre propriété privée, la police ne peut pas intervenir. C'est la copropriété et le syndic qui doivent agir.

**Les véhicules sont parfois stationnés sur l'aire de stockage des conteneurs poubelles. Celle-ci est à cheval sur le domaine public et privé.**

Avant le démarrage des travaux du tram, il y a eu des cessions foncières entre votre copropriété et la collectivité. Je vous invite à vous rapprocher du service foncier de la Ville pour étudier ce qui était prévu pour cette aire de stockage, et le cas échéant, trouver un emplacement qui convienne le mieux à la copropriété et au service de collecte des déchets.

**J'ai un commerce avenue Zola à l'intersection avec la rue Jacques Brel. Aux abords de mon commerce, il n'y a aucune place de stationnement ni pour la clientèle, ni pour les livraisons.**

Nous allons prendre vos coordonnées pour vous mettre en relation avec le service commerce de la Ville afin qu'il étudie avec vous les solutions qui pourraient être proposées.

**Qui fixe les prix des parkings publics ?**

Il y a une dizaine d'années, la Ville a fait le choix de gérer le parking par le biais d'une Délégation de Service Public. L'objectif est que toutes les grosses infrastructures nécessaires aux stationnements soient financées par les usagers et non pas par les contri-

buables. C'est ainsi qu'ont pu être construits les parking souterrains de la place de la Libération, de Montessuit, de Chablais Parc et plus récemment le parking silo de la Gare. Le délégataire SAGS a pris en charge les investissements qui auraient été beaucoup trop lourds à porter par la commune. SAGS amortit ses investissements en se rémunérant sur les coûts des stationnements dans les parkings qu'il a construit mais également ceux des stationnements payants sur voirie. Pour information, le parking silo de la Gare en cours de construction représente un investissement de prêt de 9 M€ pour une capacité de 500 places.

Pour fixer le prix de stationnement, la Mairie, en tant qu'autorité délégante, donne ses objectifs, par exemple : favoriser le turnover des voitures à proximité immédiate des commerces, offrir des formules d'abonnement pour les résidents et pour les personnes travaillant à Annemasse à des prix accessibles ...

Sur ces bases, SAGS propose une grille tarifaire, et des discussions sont engagées entre le délégant (la commune) et le délégataire (SAGS). À l'issue de ces discussions, les tarifs sont soumis au Conseil municipal avant d'être adoptés.

**Quand SAGS aura amorti les dépenses, le prix des stationnements sera-il revu à la baisse ?**

Pour que l'investisseur puisse amortir les coûts de construction, la durée de la Délégation de Service Public est nécessairement longue. Elle a démarré en 2007 pour une durée de 30 ans. Le plan de financement ne prévoit pas que les biens soient amortis avant le terme.

Sur notre demande, SAGS a mis en œuvre trois offres de gratuité intéressantes :

- dans les six parkings clos de surface et souterrains, les 30 premières minutes sont gratuites,
- le dernier samedi du mois, dans les trois parkings souterrains, les deux premières heures de stationnement sont gratuites,
- les commerçants partenaires distribuent des tickets « une heure de stationnement offerte ». Ces tickets sont cofinancés par le commerce, la Ville et SAGS.

## ESPACES VERTS ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Avec tous les parkings souterrains que vous avez fait construire, pourquoi y a-t-il toujours autant de stationnement en surface ?**

Depuis une décennie nous avons beaucoup diminué les stationnements en surface. Par exemple sur la place de la Libération il y avait, avant 2006, 340 places de stationnement. L'aménagement, en 2013, d'un site propre pour le Bus à Haut Niveau de Service Tango a supprimé 96 places, avenue





de la Gare, avenue de Verdun et avenue du Léman. La place Clémenceau était jusqu'à cette année un parking de 253 places. Grâce à la capacité du parking souterrain de la Libération, nous avons pu supprimer cette nappe de voitures, et nous sommes en ce moment en train de le transformer en parc en plein cœur du ville.

Le parc Clémenceau ouvrira début 2020. Sa conception a été réalisée avec les habitants volontaires du quartier.

### **Le quartier de la gare aurait aussi besoin d'espaces de verdure. Y en-a-t-il de prévu ?**

À proximité de la place de la Gare deux espaces verts sont prévus :

- une aire de jeux avec plantations devant la maison Martin Luther King, à la place du parking rue du Dr Baud,
- sur le parvis nord, un parc accessible à pied par le souterrain, de l'autre côté des voies ferrées.

À plus long terme, dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concertée Étoile - Gare, portée par Annemasse Agglo sur un périmètre s'étendant sur Annemasse, Ambilly et Ville-la-Grand, il est prévu un « jardin ferroviaire » sur un long linéaire longeant la voie ferrée entre la gare et la rue du Jura sur Ambilly. Ce jardin comprendra un cheminement piéton, des espaces verts libres et aménagés, des aires de jeux pour enfants et des agrès pour adultes...

Il y a cinq ans nous avons approuvé le « Schéma directeur des espaces verts » de la commune. L'un des principaux objectifs était que chaque annemassien dispose d'un parc à 5 minutes de chez lui. Nous avons bien avancé vers cet objectif. Dans les cinq dernières années ont été ouverts : le square Stéphane Hessel, le parc Brassens Joroux au Perrier, le parc Olympe de Gouges, les co-teaux du Vernand, les jardins du Planet près du boulodrome, et bientôt le parc Clémenceau.

**En complément des parcs, les habitants ont aussi besoin d'arbres le long des trottoirs. Le dérèglement climatique va entraîner de plus en plus souvent des périodes de canicule en été. Les arbres vont devenir vitaux.**

Nous sommes tout à fait conscient de cet enjeu environnemental, déjà très présent dans les périodes estivales. On compte, aujourd'hui, 5025 arbres sur le domaine public. Chaque fois qu'un arbre est abattu soit à cause de grands travaux, soit à cause de sa santé, nous essayons d'en planter deux. C'est ce que nous avons fait quand nous avons dû abattre ce printemps les platanes de la place

de l'Hôtel de Ville. Ceux-ci devenaient dangereux en raison de leur état sanitaire. Nous cherchons également, dès que cela est possible, à perméabiliser les sols en remplaçant l'enrobé par du sable compacté sur les places et sur les cheminements piétons. Nous l'avons fait place de l'Hôtel de Ville en 2019 et place Deffaugt en 2018.

### **Je m'interroge sur l'impact environnemental des carrières du Salève, notamment sur la qualité de l'air.**

L'autorisation d'exploitation de la carrière a été renouvelée en 2003 pour une durée de 30 ans. Pour délivrer cette autorisation, l'État a demandé une étude d'impact, puis a imposé à l'exploitant des nombreuses mesures parmi lesquelles : la brumisation des pistes, le bâchage des camions... En 2033, la carrière sera fermée définitivement et le site sera remis en état. La Mairie d'Annemasse ne joue aucun rôle dans la délivrance de ce type d'autorisation.

**Je voulais informer les participants à la réunion d'aujourd'hui de l'événement « La nuit est belle ». La nuit du 26 au 27 septembre, l'éclairage public d'une majorité de communes du Grand Genève ne sera pas allumé. Cette opération d'envergure vise à sensibiliser aux méfaits de la pollution lumineuse et permettre au million d'habitants de revoir planètes, étoiles et voie lactée.**

## **PARTICIPATION CITOYENNE**

### **Quand aura lieu la prochaine réunion des citoyens responsables ?**

Ce collectif est issu du forum de la propreté. La dernière réunion a eu lieu le 12 mars 2019.

Suite à cette réunion, et au vu du faible nombre de participants, nous envisageons de regrouper le forum propreté avec le conseil du développement car nous avons constaté qu'une partie des problématiques abordées était commune. En raison de la période pré-électorale nous n'avons pas prévu de réunir ces instances dans les prochains mois.

### **Le samedi 5 octobre 2019, nous avons été invité au forum de quartier.**

Il s'agit de la réunion bilan des cinq forums de quartier. Nous sommes également obligés de suspendre les forums pendant la période pré-électorale. La réunion aura lieu le 5 octobre à 10 h au centre Martin Luther King.

